

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Michaud](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1e012a759d3612687a368109>

Date d'obtention : 2021-05-12 13:20:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervenir auprès des jeunes concernés excepté l'instigateur et remplir la grille dans la trousse pour chacun des jeunes. Confisquer les cellulaires. Appeler la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut se servir de la trousse pour tous les cas. Si un parent vient nous voir au sujet d'un cas de sextage, Nous devons le référer au service de police. Nous ne répondons pas aux questions des journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Remplir la grille pour récolter les résultats et confisquer les cellulaires pour éviter la propagation.